

CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER

Tout savoir sur les produits structurés

Depuis quelques années, les produits structurés apportent une alternative aux produits financiers traditionnels pour diversifier vos investissements. En effet, les produits structurés peuvent se révéler un véritable atout dans votre stratégie patrimoniale en accord avec vos objectifs et votre profil d'investisseur.

Focus sur les principales caractéristiques des produits structurés et leur fonctionnement.

1. Quel est l'objectif d'un produit structuré ?

Un produit structuré est un produit financier dont la particularité est de proposer à la fois une perspective de rendement et un mécanisme de protection du capital jusqu'à un certain niveau de baisse de l'indice sous-jacent⁽¹⁾.

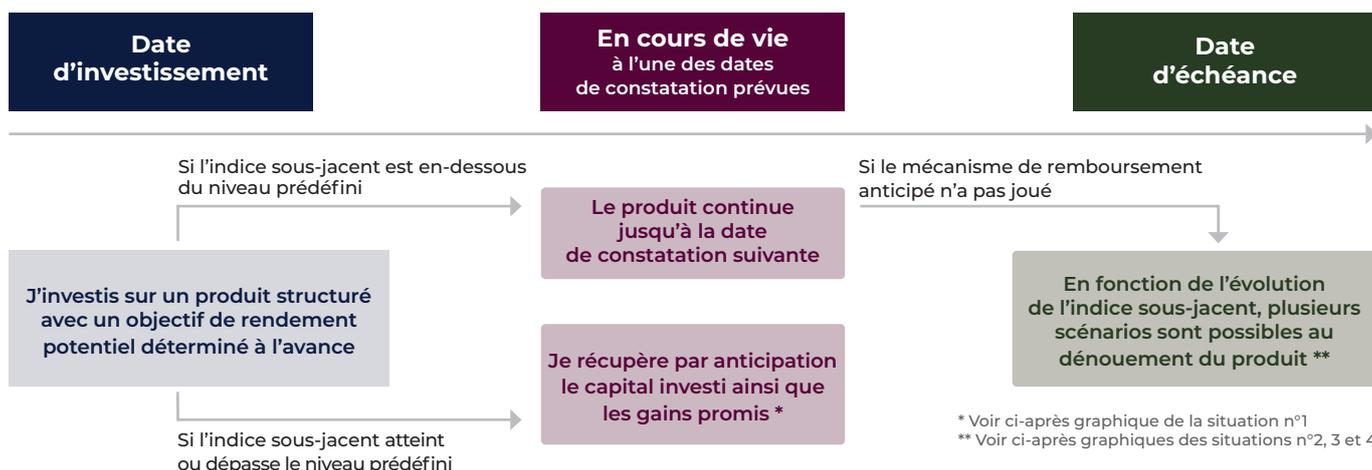
2. Quelles sont les caractéristiques d'un produit structuré ?

Les principales caractéristiques d'un produit structuré sont définies à l'avance :

- **Un fonds à formule** : un produit structuré comporte une perspective de rendement qui peut dépendre de l'évolution d'un indice sous-jacent et de la réalisation de certains scénarios définis à l'avance.
- **Indice sous-jacent** : il peut s'agir d'un indice boursier, d'un panier de titres ou d'une action... Son évolution conditionne la réalisation d'événements définis par une formule.
- **Objectif de rendement** : si un événement favorable défini par la formule se réalise, l'investisseur peut percevoir des gains dont le montant est prédéterminé. Les gains peuvent être distribués de façon automatique ou conditionnelle, à l'échéance ou par anticipation.
- **Durée d'investissement** : la durée maximum d'investissement est fixée à l'avance. Toutefois, un remboursement anticipé automatique peut intervenir si cela est prévu, sous condition que la formule se réalise aux dates de constatation définies.
- **Risque de perte en capital et mécanisme de protection** : à l'échéance, en fonction de l'évolution de l'indice sous-jacent, plusieurs scénarios sont possibles (favorable, médian ou défavorable) et peuvent inclure une part partielle ou totale de protection du capital. Toutefois, l'investissement sur un produit structuré présente un risque de perte en capital⁽¹⁾.

 **Le + du contrat Afer** : les produits structurés proposés dans le cadre du contrat d'assurance vie multisupport Afer comportent tous une garantie partielle ou totale du capital.

3. Comment fonctionne un produit structuré ?



4. Exemple d'un investissement sur un produit structuré

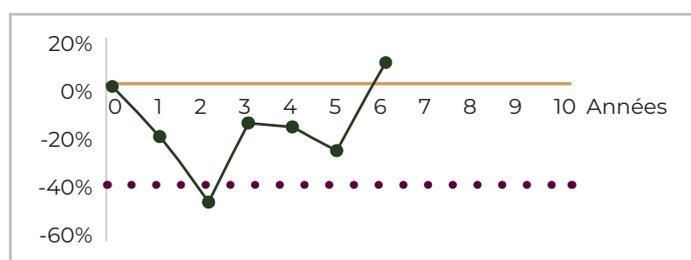
Pour mieux comprendre, voici un exemple d'un investissement sur un produit structuré dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- durée maximale prévue : **10 ans**
- gain par année écoulée : **4% net**
- périodicité de constatation du niveau de l'indice pouvant déclencher un remboursement anticipé : **annuelle**
- niveau minimum de l'indice déclenchant un remboursement anticipé : **100%**
- niveau minimum de l'indice du scénario favorable à l'échéance : **100%**
- protection du capital à l'échéance en cas de baisse de l'indice sous-jacent : **jusqu'à -40%**

Les mécanismes de remboursement sont les suivants pour chaque situation :



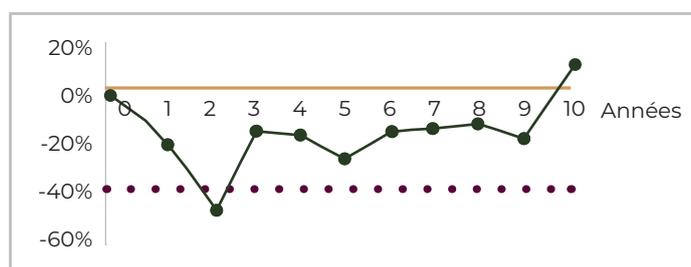
Situation n°1 : remboursement automatique anticipé (années 1 à 9)



L'indice sous-jacent est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates de constatation, par exemple à la fin de la 6^{ème} année.

➤ **L'investisseur récupère l'intégralité de son capital + un gain de 4% par année écoulée soit 24%** (6 ans x 4%).

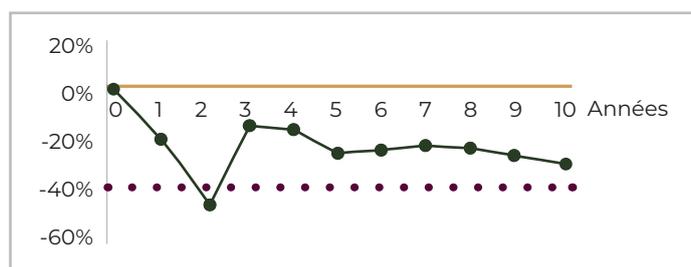
Situation n°2 : remboursement à l'échéance (année 10) - scénario favorable



L'indice sous-jacent est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial.

➤ **L'investisseur récupère l'intégralité de son capital + un gain de 4% par année écoulée soit 40%** (10 ans x 4%).

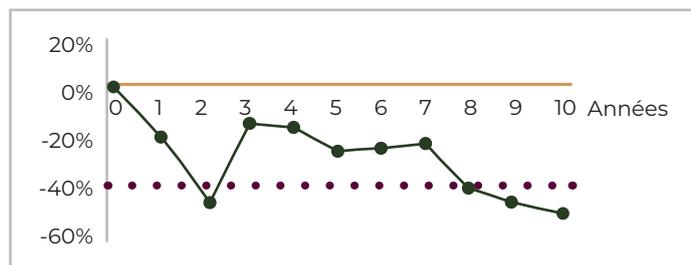
Situation n°3 : remboursement à l'échéance (année 10) - scénario médian



L'indice sous-jacent est en baisse par rapport à son niveau initial mais cette baisse n'excède pas 40% (barrière de protection).

➤ **L'investisseur récupère l'intégralité de son capital.**

Situation n°4 : remboursement à l'échéance (année 10) - scénario défavorable



La baisse de l'indice sous-jacent est supérieure à 40% (barrière de protection).

➤ **L'investisseur récupère son capital diminué de la baisse finale de l'indice. La perte en capital peut alors être partielle ou totale⁽¹⁾.**

5. Pourquoi investir sur un produit structuré ?

- ▶ En investissant sur un produit structuré, vous connaissez dès le départ ses caractéristiques et le gain potentiel⁽²⁾.
- ▶ Les produits structurés représentent une alternative aux supports en unités de compte traditionnels. En effet, ils offrent à la fois une espérance de rendement intéressante et une protection partielle du capital. Néanmoins, comme pour tout placement financier, **un produit structuré comporte des risques de perte en capital⁽¹⁾**, de liquidité, de marché ainsi que de défaut de l'émetteur du produit.

6. 3 idées reçues sur les produits structurés

Idée reçue n°1 : les produits structurés sont autant risqués que les supports actions

La grande majorité des produits structurés prévoit un mécanisme de protection partielle ou totale du capital. En effet, le principe même des produits structurés repose sur une stratégie de couverture des risques en cas de baisse des marchés financiers, tout en maintenant une certaine performance dans le cas où le scénario favorable se réalise. L'exposition au risque⁽³⁾ est ainsi mieux maîtrisée pour la plupart des produits structurés par rapport à un investissement de type actions.

Idée reçue n°2 : les produits structurés sont opaques

Avant tout investissement sur un produit structuré, vous recevez un prospectus détaillant ses caractéristiques, ses avantages ainsi que ses risques et devez répondre à un court questionnaire de compréhension⁽⁴⁾. Le mécanisme du produit structuré présentant les différents scénarios de remboursement y est également expliqué. Ainsi, pour chaque scénario, vous connaissez les perspectives de rendement ou de perte à l'avance.

Idée reçue n°3 : les produits structurés sont peu liquides

Les parts acquises sur un produit structuré ont une valorisation régulière (celle-ci n'est pas seulement liée à la valorisation de l'indice sous-jacent) et à tout moment, avant l'échéance, vous pouvez revendre vos parts à leur valeur de marché, qui peut être supérieure ou inférieure à la valeur d'investissement initiale⁽¹⁻⁵⁾. Dans tous les cas, vous connaissez dès le départ la date d'échéance maximale.

7. Comment investir sur un produit structuré ?

Vous pouvez investir sur un produit structuré au sein de votre adhésion au contrat d'assurance vie multisupport Afer uniquement sur des périodes de souscription limitées dans le temps⁽⁶⁾. Votre conseiller est à votre disposition pour vous renseigner et, avant tout investissement, pour vérifier l'adéquation de ce type de support avec vos objectifs et votre profil d'investisseur.

(1) **L'investissement sur un produit structuré présente un risque de perte en capital.** Il n'est pas garanti mais est sujet à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

(2) En l'absence de sortie anticipée par rachat, arbitrage ou décès de l'assuré.

(3) L'investissement sur un produit structuré présente un risque de perte en capital total ou partiel en cas de sortie anticipée par rachat, arbitrage ou décès de l'assuré.

(4) Avant tout investissement sur un produit structuré, l'investisseur est invité à lire le prospectus contenant des informations essentielles sur le produit, notamment les facteurs de risques et à répondre à un questionnaire permettant de valider la compréhension du support.

(5) Le mécanisme de protection du capital ne jouera que si le produit structuré est conservé jusqu'au terme.

(6) Les produits structurés proposés au sein du contrat d'assurance vie multisupport Afer ne sont accessibles que par le biais d'enveloppes de souscription disponibles pour une durée et un montant limités.

ALBÉA PATRIMOINE

Siège Social, 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes - Société Anonyme au capital social de 43 098 408 euros - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°12 067 113 - www.orias.fr - 751 726 076 RCS Nanterre - Société qui ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur - Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF : 92 rue d'Amsterdam - 75009 Paris sous le N° E009097, Association agréée par l'AMF - Albéa Patrimoine exerce également une activité de courtage d'assurances Code NAF 6622Z - Albéa Patrimoine est adhérent de l'ANACOFI-COURTAGE, association agréée par l'ACPR - Assurance RC Professionnelle n°ACDPPQ souscrite auprès de LIBERTY - N° TVA Intracommunautaire FR 20 751 726 076.

www.albea-patrimoine.com

afer
CORRESPONDANT